

DEC140920DR01

Décision donnant délégation de signature à Monsieur Madani CHEURFA, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7048 intitulée Centre de recherches politiques de Sciences Po

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC140519INSHS du 21 février 2014 portant cessation de fonctions et nomination de Monsieur Martial FOUCAULT, directeur par intérim de l'unité UMR7048, intitulée « Centre de recherches politiques de Sciences Po » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Madani CHEURFA, Secrétaire général, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 mars 2014

Le Directeur d'unité
Martial FOUCAULT

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014